



13ème Vesoul O'rientation 2019



Vesoul.fr

Accueil / Départ/ Arrivée : Mairie

Parkings : Place du 11^e Chasseur - LEP Luxembourg

Article 1 : Le but de la manifestation est de trouver un maximum de balises, parmi les 30 à 35 indiquées sur la carte (format A3 couleur normée FFCO), dans le temps imparti d'une heure trente à compter du départ. De nombreuses balises sont **accessibles aux personnes à mobilité réduite**.

Chaque poste est matérialisé par une balise en tissu orange munie d'un dispositif électronique et d'une pince. La validation du passage s'effectue en introduisant le doigt électronique (prêté) dans l'emplacement prévu à cet effet, ou en poinçonnant le carton de contrôle remis à l'accueil.

Article 2 : La manifestation ne donne lieu à aucun classement et n'est pas une compétition. L'organisateur se réserve le droit de l'annuler en cas d'intempéries. Cette annulation ne donne pas droit à remboursement.

Article 3 : Chaque participant doit être muni d'une lampe. Le port de vêtements clairs ainsi que de dispositifs réfléchissants (blouson/brassard....) est vivement recommandé.

Article 4 : Il est obligatoire de se conformer aux règles du code de la route correspondant au statut de piéton la circulation n' étant pas fermée.

Article 5 : Tout enfant de moins de 12 ans doit être accompagné d'un adulte responsable.

Article 6 : Pelouses, massifs, installations doivent être respectés. Les balises sont disposées de telle sorte qu'elles n'engendrent pas de nuisances. Les secteurs privés ne doivent pas être empruntés.

Article 7 : le club VHSO engagé dans une démarche éco responsable, vous recommande également de ne rien jeter sur la voie publique.

Article 8 : Tout arrêt en cours de manifestation devra être signalé à l'accueil pour éviter des recherches inutiles.

Article 9 : Départ en masse à 17H00, puis libre jusqu'à 17H45. Fin de la manifestation et enlèvement des balises à 19H15.

Article 10 : Le participant reconnaît être apte physiquement et renonce à tout recours envers le VHSO en cas de défaillance physique ou psychique.

Article 11 : Le participant autorise les organisateurs à utiliser, sur tout support, les images fixes ou audio visuelles prises lors de la manifestation, sur lesquelles il pourrait apparaître.

Bulletin d'inscription individuel (photocopiable)

Nom :	Prénom :
Date de naissance :/...../.....	
Adresse :	
Ville :	
Courriel :	
Non licencié ☐	Licencié ☐ N° Si.....
Certifie avoir pris connaissance du règlement et déclare m'y conformer. Signature :	

Tarif: 5 €/pers, 12€/famille (à partir de 3)

Collation : vin chaud, thé, café, pâtisseries

Règlement à l'ordre de VHSO - 9 Rue du Gros Chêne 70000 Villers le Sec

Contact: 06-52-83-24-39